

76

SEINE-MARITIME

- LE DÉPARTEMENT -

Collectivité des solidarités, le Département est le chef de file de l'action sociale. Aménagement du territoire, développement et entretien des routes départementales, préservation de l'environnement et transition énergétique font aussi partie de ses priorités.

Le Département contribue à la vitalisation de ses bassins de vie avec le financement et la mise à disposition d'équipements structurants comme les collèges et les équipements sportifs.

Il valorise également le territoire en aidant les communes et les EPCI à investir et s'équiper, au bénéfice du bien vivre.

Département de la Seine-Maritime

Hôtel du Département
Quai Jean Moulin, CS 56101
76101 ROUEN CEDEX
Tél : 02 35 03 55 55

www.seinemaritime.fr

Le point de vue du Département de la Seine-Maritime

FACILITATEUR EXIGEANT D'UN DÉFI MAJEUR POUR LE CLIMAT ET POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Dotée sur son littoral de six réacteurs, à Paluel et à Penly, et accueillant ses premiers parcs éoliens offshore, la Seine-Maritime est une terre de développement des énergies marines renouvelables et d'une filière nucléaire. Dans le cadre de son programme de nouveaux réacteurs nucléaires en France, EDF a porté au débat public la perspective d'une construction de deux EPR2 sur le site de Penly. Ce projet majeur est d'une ampleur inédite depuis des décennies. Il permettrait à la France de garantir son indépendance énergétique, d'atteindre la neutralité carbone et de participer à l'accélération de la transition énergétique. Il pourrait avoir un impact socio-économique indiscutablement conséquent et positif sur notre territoire.

Œuvrer à ce que la Seine-Maritime reste une terre d'énergies en réaffirmant l'importance du nucléaire pour le territoire et en contribuant à la réussite du projet EPR à Penly, est un engagement de la majorité départementale. Le Département de la Seine-Maritime jouera donc pleinement son rôle pour relever ce défi décisif pour notre économie, pour notre compétitivité et pour la lutte contre le dérèglement climatique : **la collectivité sera ainsi un facilitateur exigeant.**

Facilitateur. Parce que la construction d'un EPR2 à Penly est celle d'un équipement souhaitable à la fois pour notre territoire, pour le climat et pour une souveraineté énergétique fondée sur le mix nucléaire/énergies renouvelables, le Département de la Seine-Maritime déploiera, aux côtés des partenaires industriels et institutionnels, toutes ses compétences pour répondre présent à ce rendez-vous de l'histoire économique, industrielle et humaine.

Exigeant. Parce que le chantier de construction des tranches d'EPR2 supplémentaires à Penly générera des milliers d'emplois directs et indirects pendant une quinzaine d'années, ces derniers devront majoritairement profiter à la population locale et singulièrement aux demandeurs d'emploi et publics en insertion. Ce qui s'annonce comme le « chantier du siècle » doit être une chance pour le département, pour son tissu industriel, pour son attractivité et pour ses habitants.



SE PRÉPARER ENSEMBLE À ACCUEILLIR LE PLUS GRAND CHANTIER D'EUROPE

Le chantier de construction de l'EPR2 à Penly devrait durer plus d'une dizaine d'années, concerner 30 000 emplois directs/indirects et accueillir au plus fort de son activité jusqu'à 8000 salariés sur site, et potentiellement leurs familles. Ce sera le plus grand chantier industriel d'Europe. **Emploi, formation, sécurité, foncier, développement économique, infrastructures, aménagement du territoire, logement, santé, éducation, transports, paysages, etc. : le territoire doit se préparer.** Les collectivités territoriales sont ainsi en première ligne pour anticiper, accueillir et accompagner un projet qui devra contribuer au dynamisme, à la qualité de vie, au rayonnement et au développement du territoire. Il nécessite une vision globale, une coordination des besoins et une concertation étroite entre tous les partenaires, pour que ce chantier soit à la fois une chance pour le département et ses habitants et, en miroir, que le territoire réponde efficacement à des besoins identifiés et justifiés par EDF en termes de main d'œuvre, habitat, mobilités, etc.

EMPLOI, INSERTION, FORMATION – Faire coïncider le besoin de main d'œuvre et la demande locale

Que les milliers d'emplois générés par le chantier de l'EPR2, profitent concrètement à la population locale, particulièrement aux demandeurs d'emploi et publics en insertion, dont les 39 500 foyers bénéficiaires du revenu de solidarité active de Seine-Maritime : une exigence.

Pour que ce besoin en main d'œuvre rencontre cette demande locale, un travail doit s'engager avec l'État, les collectivités compétentes et EDF dans une logique gagnant/gagnant. Le Département s'inscrit de dans cette démarche, y compris en poursuivant la réflexion engagée avec l'ensemble des acteurs concernés, dans le cadre du **Plan d'Action Territorial**, singulièrement au sein de la commission emploi/formation copilotée par la Région et EDF, qui doit affiner les besoins en ressources humaines et en formation, ainsi que le planning des recrutements liés au chantier pour disposer d'une main d'œuvre qualifiée « juste à temps ». **Le renforcement de la politique d'accompagnement des BRSA, de leur insertion et de leur accès à l'emploi est une des priorités du Département**, qui s'appuie à la fois sur ses propres moyens, mais aussi sur une collaboration étroite avec les partenaires et structures, et qui a notamment consacré en 2022, 247M€ au paiement de l'allocation RSA.

Ainsi, dans le cadre du chantier de construction de l'EPR2 à Penly à son niveau et en plus des actions d'insertion existantes, le Département activera plusieurs leviers :

- **Une offre d'accompagnement socio-professionnelle et des actions qualitatives** permettant, avec notamment Pôle emploi et les partenaires des plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi, de travailler sur le projet professionnel et la levée des freins vers l'emploi.

Le Département se mobilise auprès de ses partenaires de **l'insertion par l'activité économique** pour proposer aux personnes sans emploi, un parcours d'accompagnement dans le cadre d'une activité professionnelle salariée (ateliers, chantiers et entreprises d'insertion) et d'une mise à disposition en entreprises (associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification).

- **Une offre croisée d'accompagnement des BRSA dans leur retour à l'emploi et des entreprises dans leurs besoins de recrutement : Job76.** Identifier les profils de BRSA, les positionner sur les offres d'emploi, les accompagner pendant 6 mois vers l'emploi, puis 6 mois dans l'emploi, c'est ce que propose ce nouveau service, lancé en octobre 2022, par le Département, en partenariat avec Pôle Emploi, la Région, les acteurs de l'insertion et les organismes en charge du suivi des bénéficiaires.

→ **Job76.fr est une plateforme qui porte deux missions :**

1) Une offre d'accompagnement intensif des BRSA. Cette aide comprend aussi la levée des freins périphériques au retour à l'emploi (mobilités, garde d'enfants, etc.). Et à ce titre, une nouvelle aide financière sera proposée en 2023, pour une prise en charge de ces freins, 2) Un accompagnement ciblé des entreprises sur leurs besoins de recrutement, en leur proposant de publier gratuitement leurs offres d'emploi/accéder à des candidatures sérieuses et adaptées à leurs besoins/prendre contact directement avec les candidats.

Sur ce volet, un des chargés de relation entreprises est d'ores et déjà positionné sur la filière « énergie », avec un suivi tout particulier du chantier EPR2 à Penly. Les prises de contact sont en cours avec les potentiels acteurs concernés (CCI, EDF, cluster Dieppe Meca) pour affiner l'accompagnement du Département.

- **Une offre d'ingénierie sur la clause d'insertion** destinée à développer avec EDF des clauses sociales au sein des marchés.

Le Département pourra assurer, en lien avec EDF, l'ingénierie nécessaire devant permettre de réserver un volume d'heures conséquent ouvert aux publics cibles du Département et répondre à l'enjeu de recrutement sur ces marchés, pour que les structures de l'économie sociale et solidaire et les publics éligibles (BRSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en insertion) bénéficient des marchés et des créations d'emplois générés par le chantier de l'EPR2 à Penly

- Enfin, **sur le volet « emploi / formation / insertion »**, EDF souhaite construire une équipe dédiée d'ici 2024 pour rassembler très largement tous les partenaires concernés, dont le Département, afin de préparer les premières embauches en 2024-25 → **Avec son service interne et son expertise en matière d'insertion, notre collectivité se tient prête à participer activement à ce groupe de travail.**

Le Département prendra également sa part dans la sensibilisation des collégiens aux métiers liés à la production énergétique : accompagner les élèves dans leur orientation professionnelle et les informer sur les nombreux débouchés qu'offre la filière nucléaire sur notre territoire.

LOGEMENT - Une réponse coordonnée et adaptée aux besoins

Connaître plus finement les besoins en logements liés au projet EPR2 - Penly pour mener la réflexion à une échelle globale : une nécessité.

Pour répondre au mieux aux besoins en logements liés au chantier de l'EPR2 à Penly, il est fondamental de :

- connaître de façon fine et détaillée les besoins en logements des salariés et le planning précis de la déclinaison dans le temps de ces besoins,
- mener la réflexion à une échelle globale, pour construire une réponse coordonnée et cohérente à l'échelle de la Seine-Maritime et au-delà (Somme),
- impliquer l'ensemble des EPCI concernés par le projet (CC Villes Sœurs, Falaises du Talou, Terroir de Caux, Côte d'Albâtre, CA Dieppe-Maritime, etc.) et les délégataires des aides à la pierre (CD76 et CA Dieppe-Maritime), ainsi que l'État,
- déployer et conjuguer différents outils pour répondre aux besoins : logement privé, logement social pour les salariés qui répondront aux critères de ressources, solutions innovantes plus souples (colocation, etc.).

Le Département de la Seine-Maritime, délégataire des aides à la pierre de l'État

La délégation des aides à la pierre donne aux EPCI et aux départements les outils pour développer l'offre de logements. Sur une grande partie du territoire concerné par le projet EPR2, c'est le Département qui en est délégataire.

Ces aides portent sur le soutien tant à la construction de logements sociaux (*agréments et financements*) qu'à la réhabilitation du parc public existant ou du parc privé des propriétaires occupants et bailleurs (*crédits ANAH*). Les objectifs quantitatifs territorialisés de la délégation départementale pourront être ajustés en lien avec l'État, pour répondre aux besoins effectifs en logement social induits par le projet d'EPR2, avec une attention soutenue à :

- la mise en œuvre de projets de réhabilitation pour mobiliser les logements vacants,
- la cohérence des projets avec l'objectif de revitalisation des bourgs centres.

→ La délégation des aides à la pierre a quatre orientations principales :

- Assurer un rythme de construction pour maintenir l'attractivité du territoire et répondre aux besoins en logement,
- Appuyer la redynamisation des villes-centres, et des bourgs-centres,
- Conforter le développement d'une offre locative sociale (publique et privée), notamment dans les secteurs ayant des besoins plus importants pour les populations les plus précarisées,
- Renforcer les efforts de réhabilitation du parc privé ancien : amélioration thermique, adaptation au vieillissement, habitat indigne, vacance, etc.

Le Plan départemental de l'habitat – PDH 2022-2028 du Département de la Seine-Maritime

Répondre aux besoins en termes de logements pour accueillir les salariés du chantier de l'EPR2 à Penly et leurs familles nécessitera une offre de logements qui pourra prendre des formes plurielles, à articuler autour des bourgs centres et qui intégrera la remobilisation des logements vacants. Dans le cadre de son PDH, le Département prendra en compte les besoins en logements liés au projet EPR2 qui seront intégrés à l'enjeu de la revitalisation des bourgs centres, à travers le programme national « Petites villes de demain-PVD », les opérations de revitalisation du territoire, les bourgs centres prioritaires, etc.

L'offre de logements se concentrera ainsi préférentiellement dans ces centralités équipées, tant en neuf, qu'en remobilisant les logements ou bâtis vacants

→ Les cinq orientations du PDH 76 sont :

- Ajuster la production de logements
- Poursuivre le développement qualitatif et quantitatif du logement locatif social
- Améliorer le parc de logements anciens
- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement tout au long de la vie
- Animer le PDH et mieux connaître l'offre et la demande d'habitat et de logement (observation).

Le PDH est un outil de mise en cohérence des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale et de convergence entre les politiques de l'habitat et les politiques sociales, pour apporter une réponse adaptée aux besoins en logement et en hébergement des ménages en difficulté.

Cet ajustement de l'offre et de la demande nécessitera une observation et un dialogue particuliers. Il ne s'agira donc pas de produire uniquement des logements neufs, mais également de mobiliser les logements vacants présents sur le territoire et de mener une politique différenciée selon les territoires pour une meilleure prise en compte des besoins spécifiques. Il s'agira également de prévoir « l'après-chantier ».

MOBILITÉS / AMÉNAGEMENTS ROUTIERS – Rendre tous les déplacements fluides

La mobilité autour du chantier EPR2 à Penly doit être coordonnée et planifiée pour répondre aux besoins concrets à la fois du chantier, des salariés et du quotidien des habitants.

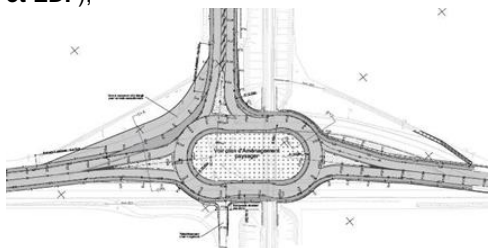
Cette réflexion à échelle globale pourrait être envisagée dans le cadre de la définition d'un schéma des mobilités et des déplacements autour de la centrale et au-delà, qui porterait sur :

- l'amélioration de la desserte ferroviaire pour les voyageurs,
- le développement du fret maritime, en associant les acteurs tels que les ports locaux,
- le développement du fret ferroviaire, en intégrant les acteurs logistiques,
- l'articulation des modes de transport en commun,
- la prise en considération du besoin en mobilités actives,
- la pertinence de la localisation des parkings déportés ou relais et de leur système de navettes, etc.

Les routes d'accès et autour du chantier doivent également être pensées et dimensionnées pour recevoir ce surcroît de fréquentation envisagé dans les prochaines années.

D'ores et déjà, le Département est intervenu pour améliorer la desserte et les accès à et depuis la centrale nucléaire de Penly, avec :

- **l'aménagement sur la RD925 (itinéraire d'intérêt régional) du carrefour d'accès à la centrale en giratoire oblong.** Il est destiné à améliorer la lisibilité et les conditions de sécurité aux usagers qui empruntent quotidiennement le carrefour d'accès à la centrale (**montant de l'opération : 1,2 M€ financé par la Région, le Département, la CC Falaises du Talou, Penly et EDF**),



- **la mise à 2x2 voies de la RD925 entre Dieppe et Petit-Caux.** Ce projet tient compte du volume de trafic actuel, notamment d'accès à la centrale, et ses évolutions attendues, notamment avec le programme Eurochannel III. Son calendrier de réalisation doit permettre au chantier de l'EPR2 de bénéficier de cet aménagement.

ENVIRONNEMENT – Pendre en compte tous les enjeux

Le Département portera une attention forte à la prise en compte des enjeux en matière d'environnement, dans le cadre des études réglementaires (modification des documents d'urbanisme, études d'impact, etc.) et des enquêtes publiques associées.

À cet égard, quatre thématiques importantes doivent particulièrement retenir l'attention du maître d'ouvrage EDF :

- **l'économie circulaire qui est une condition d'intégration du projet dans le territoire.** Le projet de création des 2 EPR devra s'inscrire dans une démarche exemplaire d'économie circulaire, à une échelle territoriale pertinente, intégrant a minima la valorisation des matériaux crayeux, des gravats, remblais et terres excavées, déchets divers, etc.

- **la compensation écologique, dernier maillon de la séquence « éviter, réduire, compenser ».** Le territoire d'implantation du projet d'EPR2 est concerné par plusieurs études et projets d'envergure (travaux RD925, raccordement de parcs éoliens en mer, ligne électrique THT Amiens - Petit-Caux, projet

d'aménagement résilient de la basse vallée de l'Yères...) qui nécessiteront également la prise en compte d'enjeux environnementaux ainsi que des mesures compensatoires, dans un contexte de tensions sur le foncier. **Cette concomitance de projets nécessitera une articulation et une vision d'ensemble de leurs impacts sur le territoire.**

- **la réduction des risques et des impacts sur l'environnement marin.** Avec son linéaire de trait de côte de 115 km, ses paysages variés, ses sites remarquables et singulièrement l'ensemble naturel unique en France formé par ses falaises crayeuses, la Seine-Maritime est un département dont les activités clés sont largement tournées vers la mer et le littoral : industrie maritime, portuaire et raffinage, nucléaire, filière pêche, énergies marines renouvelables avec les parcs éoliens offshore, tourisme, etc.

Les risques naturels et la dynamique du rivage (recul du trait de côte et submersion marine), les effets du changement climatique (élévation du niveau des eaux), mais aussi les activités humaines peuvent avoir des conséquences sur le développement et la croissance économiques du littoral, ainsi que sur les écosystèmes marins.

Tout au long de la durée de vie de l'EPR2, depuis son chantier de construction jusqu'à son démantèlement, les questions suivantes devront notamment être traitées et faire l'objet d'études approfondies:

- la préservation de la ressource en eau, avec une vigilance accrue tant en matière d'utilisation de l'eau de mer et de celle des cours d'eau côtiers, que des rejets d'eau de la centrale, et leurs conséquences sur biodiversité marine et terrestre,
- la gestion et le traitement de tous les déchets, au cours du chantier, durant la phase d'exploitation, et sur le long terme,
- l'utilisation, l'occupation et l'exploitation de nouvelles surfaces, notamment des terres agricoles, pour lesquelles des impacts tels que l'imperméabilisation, la pollution, l'atteinte à la biodiversité, etc. devront être strictement limités,
- la limitation des agressions envers la structure des falaises pour que leur stabilité soit préservée et la protection de la centrale face à la submersion marine assurée.

- **la gestion des risques** devra allier anticipation des accidents/incidents possibles et formations/informations tant des personnels que de l'ensemble de la population au sens le plus large possible. Le Département est chargé du pilotage et du financement de la Commission Locale d'Information Nucléaire Paluel et Penly. Chargée d'une mission principale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, **la CLIN devra être associée à la préparation et à la mise en œuvre des dispositifs de gestion des risques.**

